

Résumé des Modifications aux règles du jeu pour la saison 2007-2008

I. Modification du règlement

Section: Définitions
Sous-section: D.3 Control
Paragraphe: D.3.b

D.3 Contrôle - Le contrôle de l'anneau est obtenu :

D.3.a quand un **patineur** place son bâton dans l'anneau ou le propulse à l'aide de son bâton, de son patin ou de son gant;

D.3.b quand le gardien, placé à l'intérieur de l'enceinte du but, empêche l'anneau de pénétrer dans le filet **et l'anneau s'arrête complètement à l'intérieur ou en contact avec l'enceinte du but.**

D.3.c quand le gardien, sans empêcher l'anneau de pénétrer dans le filet, propulse l'anneau à l'aide de son bâton, de son patin ou de son gant.

D.3.d quand l'anneau s'immobilise sur la ligne de l'enceinte du but ou à l'intérieur de celle-ci.

Commentaire – la définition a été ajustée afin de faire la distinction entre un patineur et un gardien de but. De plus elle définit les actions requis par chacun de ceux-ci dans le contexte du 'control'. Lorsque le gardien de but empêche l'anneau de franchir la ligne des buts, l'anneau doit s'immobiliser sur la ligne de l'enceinte du but ou à l'intérieur de celle-ci afin que celui-ci soit accordé le contrôle. D'autres actions du gardien de but peuvent résulter en 'contrôle'.

2. Modification du règlement

Section: 2 – Division de la patinoire
Sous-section: 2.1 Lignes des buts
2.2 Lignes bleues

2.1 Lignes de but. À une distance de **3,35 m (11 pi)** de chaque extrémité de la patinoire, une ligne rouge de 5,08 cm (2 po) de largeur est tracée sur la glace parallèlement à la bande aux deux bouts de la patinoire. Ces «lignes de but» sont tracées sur toute la largeur de la patinoire, ainsi que sur toute la hauteur de la bande, de chaque côté. **Dans le cas où ceci n'est pas possible, une distance d'au moins 3,20m (10pi, 6po) sera permise.** Sur les patinoires de plus de 60,96 m (200 pi) de long, la ligne de but peut se situer à une distance des bandes pouvant aller jusqu'à 4,57 m (15 pi).

2.2 Lignes bleues. Sur les surfaces de jeux de 56,39m (185pi) ou plus, des lignes bleues de 30,48 cm (12 po) de largeur sont tracées sur la glace parallèlement aux lignes de but, à une distance de **19,59m (64 pi) de la linge des buts.** Ces lignes sont tracées sur toute la largeur de la patinoire, ainsi que sur toute la hauteur de la bande, de chaque côté, et on les appelle les «lignes bleues». Dans le cas des patinoires de **moins de 56,39m (185pi) de long, les lignes bleues peuvent être tracées de manière à diviser l'espace entre les lignes de but en trois parties égales**

Commentaire – C'est modifications sont apporté afin de refléter ceux de Hockey Canada.

Résumé des **Modifications aux règles du jeu** pour la saison 2007-2008

3. **Modification du règlement**

Section: 2 – Division de la patinoire
Sous-section: 2.5 Filet et poteaux de but
Paragraphe: 2.5.a(1)

Pour le groupe d'âge **Atome** et les joueurs plus jeunes, les filets doivent être totalement libres.

Autres Changements

Section: 2 – Division de la patinoire
Sous-section: 2.5 Filet et poteaux de but
Paragraphe: 2.5.a(2)

Pour les **benjamines** et les joueurs plus âgés, les filets doivent être soit totalement libres, soit immobilisés à l'aide d'ancrages magnétiques ou d'un mécanisme semblable, à condition toutefois que le filet puisse bouger à l'application d'une force minimale.

4. **Modification du règlement**

Section: 4 – Equipment
Sous-section: 4.2 Le bâton de ringuette
Paragraphe: 4.2.a (nouveau paragraphe)

Un joueur peut seulement utiliser un bâton de ringuette. Un joueur ne peut pas utiliser un bâton du gardien de but.

Commentaire – les paragraphes 4.2a à 4.2f seront renumérotés dans la prochaine édition des Règlements Officiels.

5. **Modification du règlement**

Section: 7 – Le jeu
Sous-section: 7.3
Paragraphe: 7.3.b

On peut remplacer le gardien de but par un patineur **à tous moment au cours de la partie.**

Autres Changements

Section: 6 – Composition de l'équipe
Sous-section: 6.1

Chaque équipe doit comporter un maximum de dix-huit et un minimum de sept joueurs

Commentaire – Suite au changement de la règle 7.3b, la deuxième phrase de 6.1 n'est plus nécessaire. Une partie peut maintenant ce dérouler au complet sans un gardien de but.

Résumé des **Modifications aux règles du jeu** pour la saison **2007-2008**

Section: 6 – Composition de l'équipe

Sous-section: 6.2

Une fois la partie commencée, chaque équipe doit pouvoir aligner au moins quatre joueurs sur la patinoire. Toute équipe ne pouvant respecter cette exigence sera déclarée perdante par forfait.

Commentaire – Suite au changement de la règle 7.3b, la fin de 6.2 n'est plus nécessaire.

Section: 10 – Le but

Sous-section: 10.4

Paragraphe: 10.4.b

un patineur en excès par rapport au nombre maximal de joueurs autorisés dans la zone à accès restreint de la zone défensive pénètre délibérément dans cette zone et empêche un but en jouant au poste de GBI.

Commentaire – Suite au changement de la règle 7.3b, l'introduction de 10.4b n'est plus nécessaire.

Section: 13 – Pénalités mineures

Sous-section: 13.10 Substitution non réglementaire

Paragraphe: 13.10.d

Commentaire – Suite au changement de la règle 7.3b, l'introduction de 13.10d n'est plus nécessaire.

6. **Modification du règlement**

Section: 9 – La mise au jeu et le jeu du gardien de but

Sous-section: 9.1 Mise au jeu

Paragraphe: 9.1.a

le joueur effectuant la mise au jeu est le seul joueur admis dans le cercle de mise au jeu **et doit y accéder de la demi à laquelle l'anneau est placé.** Si aucun joueur de l'équipe effectuant la mise au jeu n'est entré dans le cercle de mise au jeu au coup de sifflet, le premier joueur de cette équipe qui pénètre dans le cercle de mise au jeu doit effectuer la mise au jeu

Commentaire – l'addition à ce paragraphe est simplement une modification à la tournure de phrase afin de refléter la façon dont le règlement est présentement appliqué.

7. **Modification du règlement**

Section: 9 – La mise au jeu et le jeu du gardien de but

Sous-section: 9.4 Reprise du jeu

Paragraphes: 9.4.d Après une infraction
9.4.e Blessure
9.4.f Objet gênant le jeu
9.4.g Interférence d'un spectateur

Résumé des **Modifications aux règles du jeu** pour la saison 2007-2008

- 9.4.d Après une infraction. Si le jeu a été arrêté à cause d'une infraction, la mise au jeu est attribuée à l'équipe non fautive **dans le cercle de mise au jeu le plus près intérieur de la zone** où le jeu s'est arrêté, sauf dans les cas suivants
- 9.4.e Blessure. Si le jeu a été arrêté à cause d'une blessure, la mise au jeu est attribuée à l'équipe qui était en possession de l'anneau au moment où le jeu s'est arrêté, **dans le cercle de mise au jeu le plus près intérieur de la zone** où elle a touché ou contrôlé l'anneau en dernier.
- 9.4.f Objet gênant le jeu. Si le jeu a été arrêté à cause d'un objet gênant le jeu, la mise au jeu est attribuée à l'équipe qui était en possession de l'anneau au moment où le jeu s'est arrêté, **dans le cercle de mise au jeu le plus près intérieur de la zone** où elle a touché ou contrôlé l'anneau en dernier.
- 9.4.g Interférence d'un spectateur. Si le jeu a été arrêté à cause de l'interférence d'un spectateur, la mise au jeu est attribuée à l'équipe qui était en possession de l'anneau au moment où le jeu s'est arrêté, **dans le cercle de mise au jeu le plus près intérieur de la zone** où l'interférence s'est produite.

Commentaire- Changement éditorial.

8. **Modification du règlement**

Section: 10 – Le but
Sous-section: 10.2
Paragraphe: 10.2.b

l'anneau est lancé, et qu'il ricoche **par ou** sur un joueur ou un officiel sur la glace et qu'il entre dans le but;

Commentaire – Ceci clarifie l'accord d'un but dans les deux situations

9. **Modification du règlement**

Section: 11 – Infractions
Sous-section: 11.2
Paragraphe: 11.2.a

quand un joueur lance ou retient l'anneau hors du jeu, **est le dernier joueur à faire contact avec l'anneau avant de quitter aire de jeu** ou déplace le filet, de manière accidentelle;

Commentaire – ce changement porte clarification à la règle en question.

Résumé des **Modifications aux règles du jeu** pour la saison 2007-2008

10. Modification du règlement

Section: 12 – Conséquences des infractions

Sous-section: 12.1 Arrêt du jeu

Paragraphe: 12.1.a

Le jeu s'arrête immédiatement lorsqu'une infraction est commise par l'équipe en **contrôle** de l'anneau.

Autres Changements

Section: 7 – le jeu

Sous-section: 7.6 Ligne de jeu libre

Paragraphe: 7.6.f

Quand l'anneau est dans une extrémité de la patinoire, si l'équipe qui **en contrôle de l'anneau** a plus de joueurs dans cette zone restreinte que le maximum autorisé, le jeu est arrêté immédiatement.

Section: 7 – Le jeu

Sous-section: 7.7 Enceinte du but

Paragraphe: 7.7.a et 7.7.b

7.7.a Si un joueur entre dans l'enceinte du but lorsque son équipe est **en contrôle de l'anneau** dans cette zone, le jeu s'arrête immédiatement.

7.7.b Si un joueur entre dans l'enceinte du but lorsque son équipe n'est pas **en contrôle de l'anneau**, le jeu est arrêté si cette équipe prend possession de l'anneau dans la même zone avant qu'il ne sorte de cette zone, et moins de cinq secondes après :

Section: 10 – Le but

Sous-section: 10.3

Paragraphe: 10.3b

et une infraction est attribuée si un attaquant commet une infraction avant que l'anneau franchit complètement la linge des buts.

Commentaire – les items (1) et (2) de 10.3b ont été remplacés par une approche un peu plus générale permettant d'Annuler un but si un attaquant commet une infraction avant qu'un but soit compté. NOTA se rapportant à cette section s'applique encore.

Résumé des **Modifications aux règles du jeu pour la saison 2007-2008**

Section: 12 – Conséquences des infractions
Sous-section: 12.1 Arrêt du jeu
Paragraphe: 12.1.b

Si une infraction est commise par l'équipe qui n'est pas **en contrôle de l'anneau**, le jeu se poursuit jusqu'à ce que l'équipe fautive obtienne le contrôle de l'anneau. Le jeu s'arrête quand cette équipe prend possession de l'anneau, à moins que l'infraction n'ait été annulée.

11. **Modification du règlement**

Section: 12 – Conséquences des infractions
Sous-section: 12.2
Paragraphe: 12.2.a

Toutes les infractions à la ligne de jeu libre différées sont annulées lorsque **l'anneau et l'excès des joueurs** sortent entièrement de la zone à accès restreint en touchant ou franchissant la ligne de jeu libre de cette zone.

Commentaire – Changement éditorial.

12. **Modification du règlement**

Section: 13 – Pénalités mineures
Sous-section: 13.5 Retarder la partie
Paragraphe: 13.5.f

un joueur lance son bâton, **ou un bâton est lancé du banc des joueur et de pénalités sur l'aire de jeu vers un joueur ou un gardien de but.**

Commentaire – Par mesure de sécurité, un bâton ne peut être lancé du banc des joueurs vers un joueur ou un gardien de but sur la surface de jeu.

13. **Modification du règlement**

Section: 13 – Pénalités mineures
Sous-section: 13.5 Retarder la partie
Paragraphe: 13.5.k (Nouveau paragraphe)

Un joueur devient impliqué dans le jeu lorsqu'en possession un bâton du gardien de but.

Commentaire – les paragraphes 13.5k à 13.5r seront renumérotés dans la prochaine édition des Règlements Officiels

Résumé des Modifications aux règles du jeu pour la saison 2007-2008

14. Modification du règlement

Section: 13 – Pénalités mineures
Sous-section: 13.11 Faire de l'obstruction
Paragraphe: 13.11.d

Commentaire – cette règle sera supprimée. Les paragraphes 13.11e à 13.11g seront renumérotés dans la prochaine édition des Règlements Officiels

Autres Changements

Section: 11 – Infraction
Subsection: 11.2
Paragraphe: 11.2.c (Nouveau paragraphe)

en mettant en échec un adversaire alors qu'il n'a pas le droit de jouer un anneau libre,

Commentaire – Ceci fait en sorte que cette action devienne une infraction au lieu d'une pénalité. Les paragraphes 11.2c à 11.2e seront renumérotés dans la prochaine édition des Règlements Officiels

15. Modification du règlement

Section: 13 – Pénalités mineures
Sous-section: 13.12 Cingler
Paragraphe: 13.12.d (Nouveau paragraphe)

Fait contact avec le gardien opposé avec leur le bâton quand le gardien est complètement dans son enceinte de but.

Commentaire – ce règlement requiert qu'une pénalité soit accordée si le bâton du joueur contact le gardien de but lorsque celui ci est entièrement dans l'enceinte de but. (Tel que décrite en 10.3.c)

16. Modification du règlement

Section: 19 – Conséquences des pénalités
Sous-section: 19.2 Arrêt du jeu
Paragraphe: 19.2.a

Une action méritant une pénalité, commise par l'équipe en **contrôle** de l'anneau, entraîne instantanément un arrêt du jeu.

Résumé des Modifications aux règles du jeu pour la saison 2007-2008

Autres Changements

Section: 9 – La mise au jeu et le jeu du gardien de but

Sous-section: 9.4 Reprise du jeu

SubParagraphes: 9.4.d(3) et 9.4.d(3)(b)

9.4.d (3) Si l'équipe qui n'est pas en **contrôle** de l'anneau a commis une infraction et que l'anneau a traversé la patinoire d'une extrémité à l'autre sans être touché, et :

9.4.d (3) (b) que le jeu a été arrêté parce que l'anneau **a été contrôlé** par l'équipe non pénalisée, la mise au jeu est attribuée à l'équipe pénalisée dans sa zone offensive.

Section: 10 – Le but

Sous-section: 10.3

Paragraphe: 10.3c

et une pénalité est attribuée si un attaquant commet une pénalité avant que l'anneau franchit complètement la linge des buts.

Commentaire – 10.3c a été remplacés par une approche un peu plus générale permettant d'annuler un but si un attaquant commet une pénalité avant qu'un but soit compté.

Section: 13 – Pénalités mineures

Sous-section: 13.5 Retarder la partie

Paragraphe: 13.5.e

alors que l'anneau est dans une extrémité de la patinoire, un patineur de l'équipe qui n'est pas en **contrôle** de l'anneau, en excès par rapport au nombre maximal de joueurs autorisés dans cette zone restreinte, pénètre dans la zone restreinte et qu'un joueur quelconque de cette équipe participe au jeu dans cette zone restreinte alors que son équipe a trop de joueurs dans cette zone;

Section: 19 – Conséquences des pénalités

Sous-section: 19.2 Arrêt du jeu

Paragraphes: 19.2.b, 19.2.b(2) et NOTA

19.2.b Si un des membres de l'équipe qui n'est pas en **contrôle** de l'anneau commet une action méritant une pénalité, le jeu continue et une pénalité différée est signalée. Le jeu est arrêté:

19.2.b (2) dès qu'une infraction est commise par l'équipe en **contrôle** de l'anneau,

NOTA : Lorsqu'un membre de l'équipe qui n'est pas en **contrôle** de l'anneau reçoit une pénalité pour mauvaise conduite flagrante, une pénalité majeure ou une pénalité de match, le jeu peut être arrêté instantanément.